



Communauté  
de communes  
**LACQ  
ORTHEZ**

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Année 2014

## **SOMMAIRE**

PREAMBULE.....	4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE.....	5
2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS .....	7
3. LES ORDURES MENAGERES .....	8
3.1. Territoire desservi.....	8
3.2. Description de la collecte .....	8
3.3. Contenants .....	9
3.4. Bilan quantitatif.....	9
3.5. Bilan financier .....	10
4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES .....	11
4.1. Territoire desservi.....	11
4.2. Les Eco organismes .....	11
4.3. Description de la collecte .....	12
4.4. Contenants .....	14
4.5. Bilan quantitatif.....	15
4.6. Bilan financier .....	15
5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS.....	17
5.1. Territoire desservi.....	17
5.2. Modes de collecte .....	17
5.3. Modes de gestion.....	18
5.4. Bilan quantitatif.....	18
5.5. Bilan financier .....	18
6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE A PORTE.....	19
6.1. Territoire desservi.....	19
6.2. Modes de collecte .....	19
6.3. Modes de gestion.....	19
6.4. Bilan quantitatif.....	20
6.5. Bilan financier .....	20
7. LES DECHETS D’ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX - DASRI .....	21
7.1. Territoire desservi.....	21
7.2. Mode de fonctionnement .....	21
7.3. Mode de gestion .....	21
7.4. Bilan quantitatif.....	21
7.5. Bilan financier .....	21
8. LES TEXTILES USAGERS.....	22
8.1. Territoire desservi.....	22
8.2. Mode de fonctionnement .....	22
8.3. Mode de gestion .....	22
8.4. Bilan quantitatif.....	22
8.5. Bilan financier .....	22
9. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL.....	23
9.1. Territoire desservi.....	23
9.2. Mode de fonctionnement .....	23
9.3. Bilan quantitatif.....	23
9.4. Bilan financier .....	23

10. LES DECHETTERIES .....	24
10.1. Territoire desservi.....	24
10.2. Modes de fonctionnement .....	24
10.3. Bilan quantitatif 2014.....	26
10.4. Bilan financier .....	28
11. L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES .....	29
11.1. Territoire desservi.....	29
11.2. Présentation de l'installation .....	29
11.3. Mode de gestion .....	29
11.4. Bilan quantitatif.....	29
11.5. Bilan financier .....	30
12. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX .....	31
12.1. Territoire desservi.....	31
12.2. Historique.....	31
12.3. Gestion du site .....	31
12.4. Bilan quantitatif.....	32
12.5. Bilan financier .....	32
12.6. L'ISDI d'ARTIX .....	32
13. LES DECHETS NON MENAGERS .....	33
13.1. Désignation .....	33
13.2. Bilan quantitatif.....	33
13.3. Bilan financier .....	34
14. BILANS .....	35
14.1. Bilan quantitatif.....	35
14.2. Bilan sur du personnel de la CCLO .....	36
14.3. Bilan financier .....	37
14.4. Référentiel .....	38

## **PREAMBULE**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite loi Barnier) met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

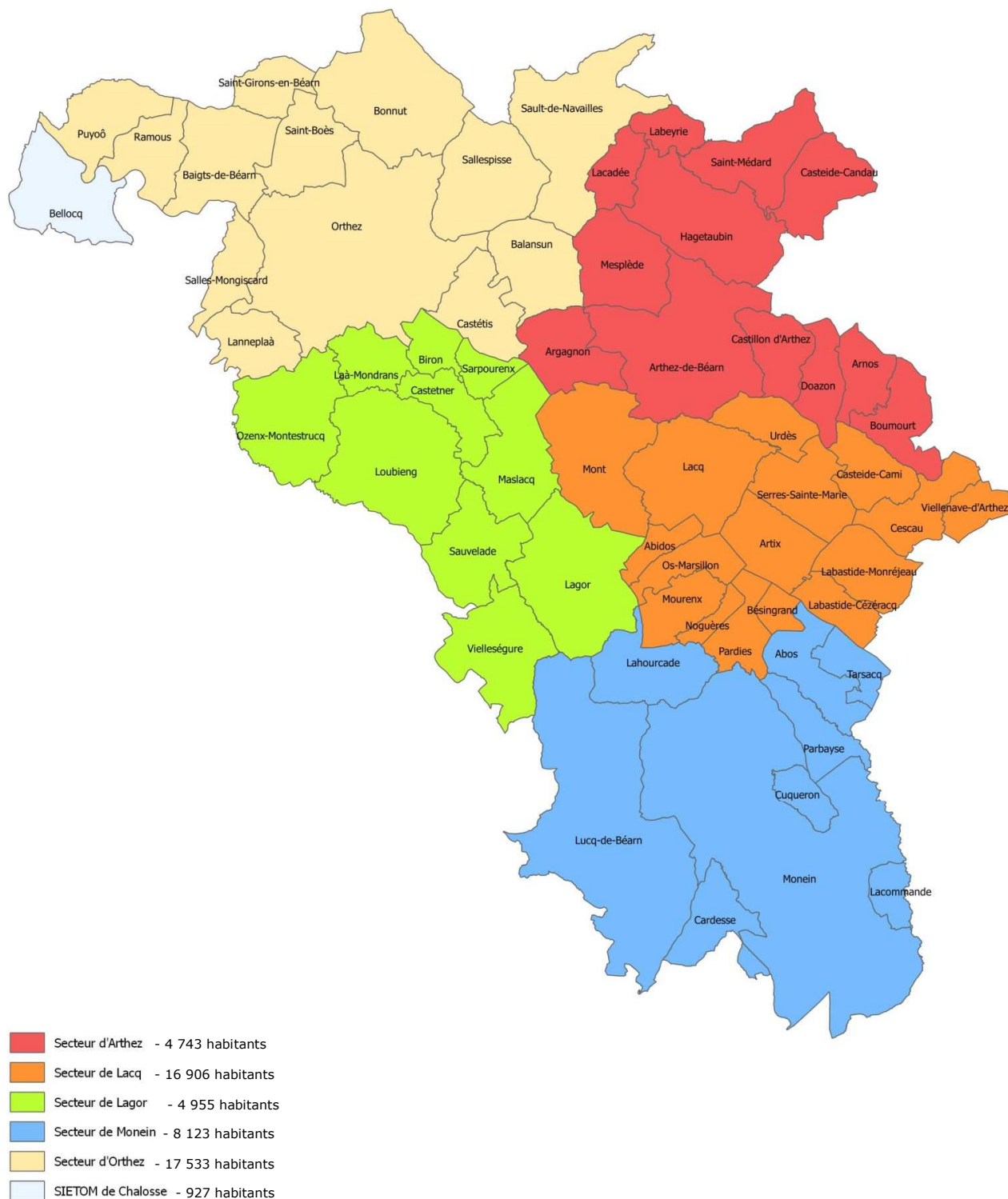
Dans cet objectif, elle précise que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ayant en charge la collecte et/ou le traitement des ordures ménagères doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

# 1. LE TERRITOIRE DESSERVI PAR LE SERVICE

La communauté de communes de Lacq-Orthez est issue d'une première fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, Lagor et Monein depuis le 1er janvier 2011 puis d'une seconde fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez le 1er janvier 2014.

Le service de collecte et traitement des déchets dessert l'ensemble du territoire excepté la commune de Bellocq. Pour cette dernière, la communauté de communes a signé une convention avec le SIETOM de Chalosse qui gère administrativement et techniquement les déchets produits par cette commune. Les Bellocquais peuvent cependant bénéficier des services de la déchetterie de Ramous.

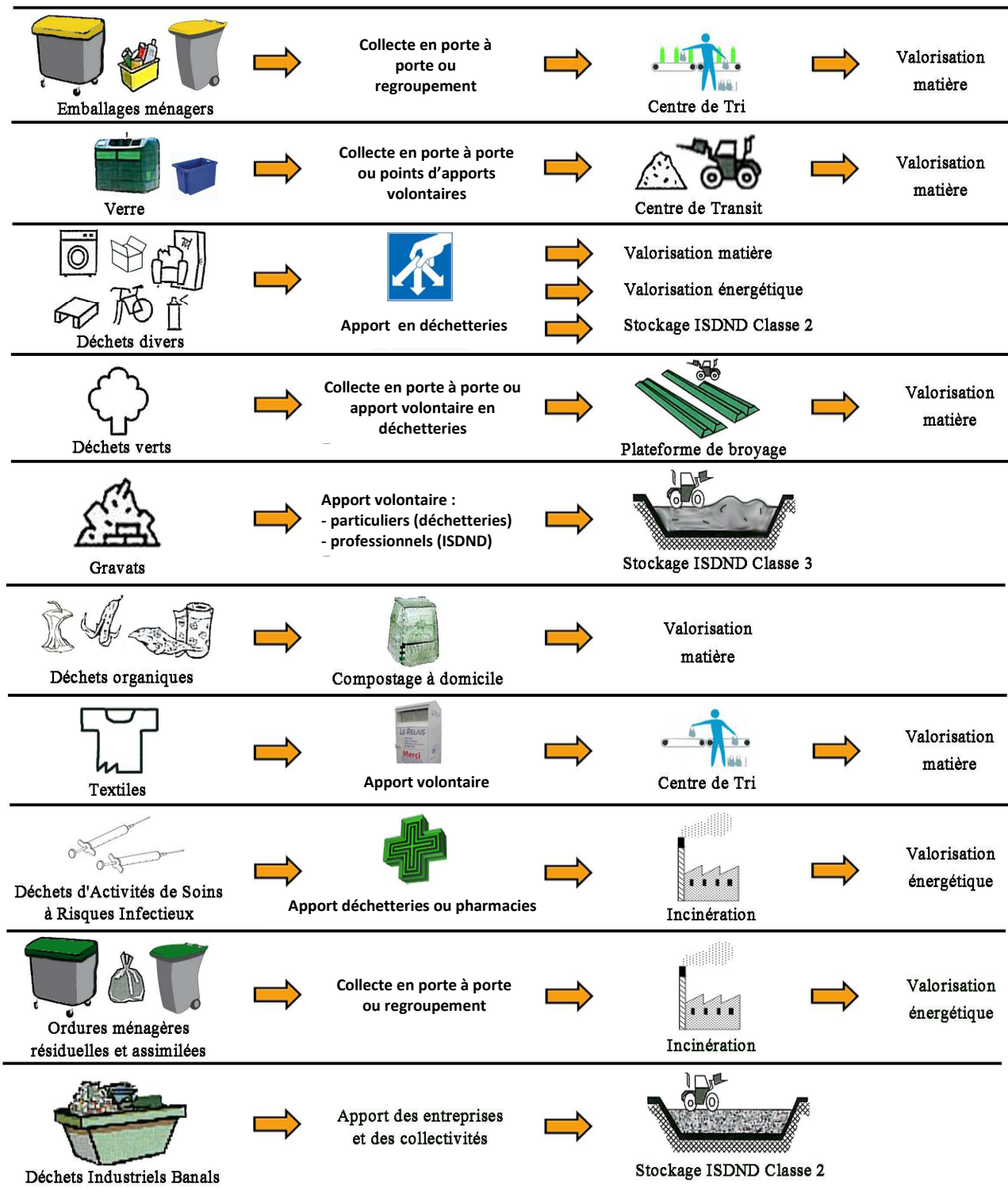


La population prise en compte dans le présent rapport est la population municipale prise en compte par Ecoemballages (mise à jour sur la base des données 2013 du recensement INSEE 2010), soit une population de 52 260 habitants (hors Bellocq).  
Cela représente 22088 foyers dont 76% en habitat pavillonnaire.

ABIDOS	236
ABOS	487
ARGAGNON	729
ARNOS	71
ARTHEZ-DE-BEARN	1 796
ARTIX	3 471
BAIGTS-DE-BEARN	811
BALANSUN	244
BESINGRAND	122
BIRON	605
BONNUT	674
BOUMOURT	134
CARDESSE	260
CASTEIDE-CAMI	239
CASTEIDE-CANDAU	221
CASTETIS	600
CASTETNER	154
CASTILLON D'ARTHEZ	289
CESCAU	517
CUQUERON	180
DOAZON	189
HAGETAUBIN	542
LAA-MONDRANS	402
LABASTIDE-CEZERACQ	555
LABASTIDE-MONREJEAU	536
LABEYRIE	108
LACADEE	137
LACOMMANDE	231
LACQ	705
LAGOR	1 217
LAHOURCADE	730

LANNEPLAA	321
LOUBIENG	453
LUCQ-DE-BEARN	972
MASLACQ	825
MESPLEDE	316
MONEIN	4 501
MONT	1 025
MOURENX	7 068
NOGUERES	154
ORTHEZ	10 982
OS-MARSILLON	453
OZENX-MONTESTRUCQ	363
PARBAYSE	251
PARDIES	909
PUYOO	1 183
RAMOUS	474
SAINT-BOES	365
SAINT-GIRONS	159
SAINT-MEDARD	211
SALLES-MONGISCARD	298
SALLESPISSÉ	592
SARPOURENX	274
SAULT-DE-NAVAILLES	830
SAUVELADE	268
SERRES-SAINTE-MARIE	472
TARSACQ	511
URDES	272
VIELLENAVE-D'ARTHEZ	172
VIELLESEGURE	394

## 2. ORGANISATION DE LA GESTION DES DECHETS



### 3. LES ORDURES MENAGERES

#### 3.1. Territoire desservi

Les 60 communes de la communauté de communes, soit 52 260 habitants.

#### 3.2. Description de la collecte

Toutes les communes bénéficient de la collecte des ordures ménagères selon la répartition suivante :

Communes	Nombre d'hab.	Fréquence / semaine	Collectes d'été	Equipements	Mode de gestion
Abidos - Besingrand - Casteide-Cami - Cescau - Labastide-Cézeracq - Labastide-Monréjeau - Lacq-Audejos - Mont-Arance-Gouze-Lendresse - Noguères - Os-Marsillon - Pardies - Serres-Sainte-Marie - Urdès - Viellenave-d'Arthez	6 367	1	+1	Bacs individuels	PRESTATAIRE COVED
Artix - Mourenx	10 539	2 (pavillons) 3 (immeubles)	non	Bacs individuels	
Biron - Castetner - Laa-Mondrans - Lagor - Loubieng - Maslacq - Ozenx-Montestrucq - Sarpourenx - Sauvelade - Vielleségure	4 955	1	non	Bacs individuels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Argagnon - Arnos - Boumourt - Casteide-Candau - Castillon-d'Arthez - Doazon - Hageaubin - Labeyrie - Lacadée - Mesplède - Saint-Médard	2 947	1	non	Bacs de regroupement	
Arthez-de-Béarn	1 796	1 ou 2 (ERP*, commerces et collectifs)	+1 au camping	Sacs	
Monein	4 501	1 ou 2 selon les quartiers	non	Bacs de regroupement	REGIE
Abos - Cardesse - Cuqueron - Lacommande - Lahourcade - Lucq-de-Béarn - Parbayse - Tarsacq -	3 622	1	non	Bacs de regroupement	
Baigts de Béarn - Orthez - Sainte Suzanne - Puyoô - Ramous - Sault de Navailles	14 280	1 2 (hyper centre Orthez)	non	Bacs individuels ou sacs	
Balansun - Bonnut - Castétis - Lanneplà - Saint Boès - Saint Girons - Salles Mongiscard - Sallespisse	3 253	1	non	Bacs de regroupement	

\*ERP : Etablissement Recevant du Public

#### **Mode de gestion**

La collecte des ordures ménagères a été assurée en 2014 selon deux modes de gestion :

- par des prestataires privés (sociétés COVED et ATOUT VERT) dont l'échéance des contrats est mentionnée ci-dessous.
- en régie avec 17 agents de collecte (chauffeurs - ripeurs)



## Echéance des contrats

Prestataires	Echéances contrats
COVED (secteur de Lacq)	31/03/2015
ATOOUT VERT (secteur d'Arthez de Béarn)	31/03/2015
ATOOUT VERT (secteur de Lagor)	31/03/2015

### **3.3. Contenants**

Les foyers des territoires des secteurs de Lacq, de Lagor et d'Orthez (5 communes) peuvent bénéficier, sur simple demande, d'un bac à ordures ménagères individuel. La capacité de celui-ci est adapté au nombre de personnes du foyer et à la fréquence de collecte. Ce dernier est attribué au logement et doit rester sur place si l'habitant déménage.

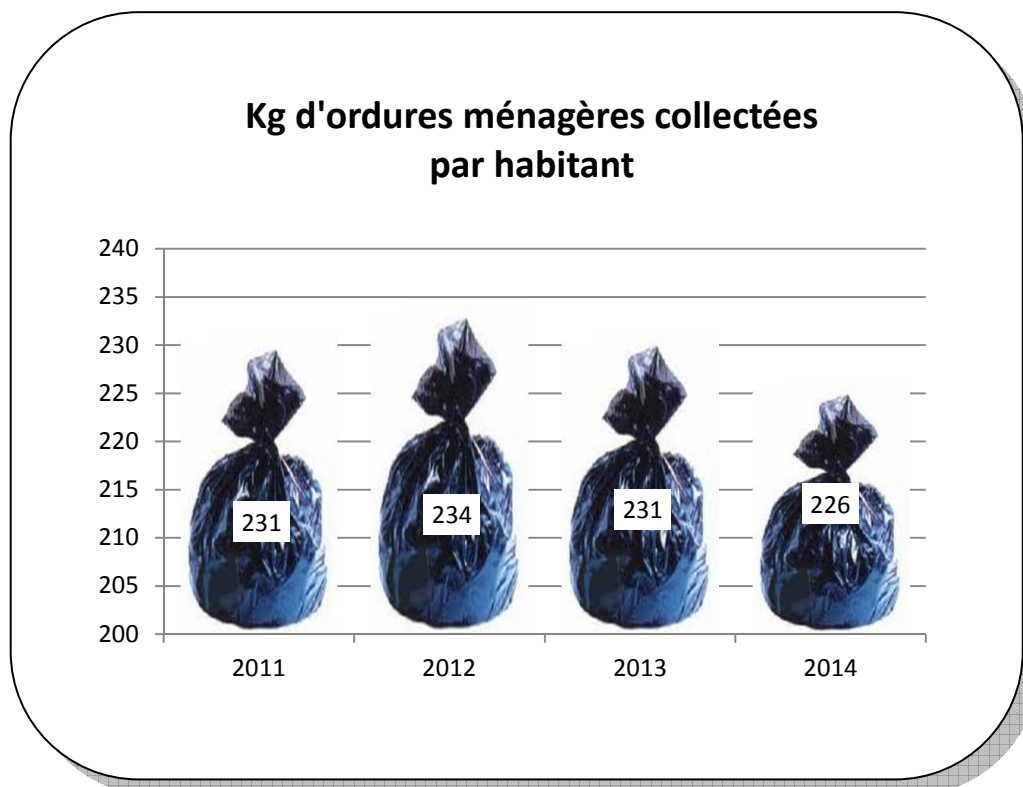
La gestion du parc de bacs roulants est assurée en régie par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Les usagers sont responsables du lavage des contenants qui leur sont affectés.

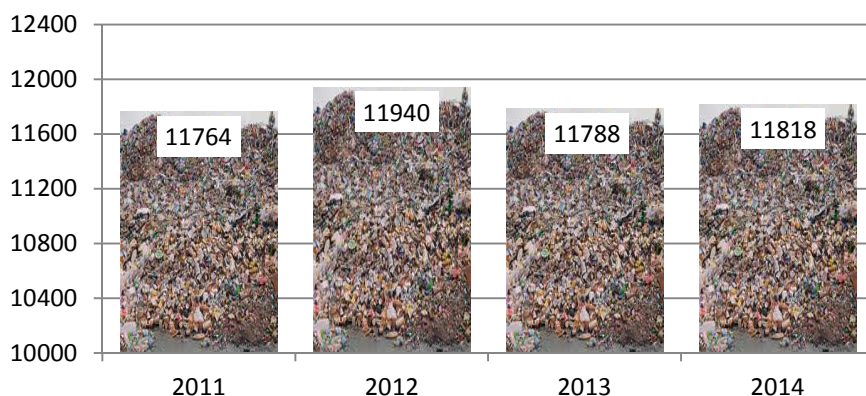
La communauté de communes assure le lavage des bacs de regroupement une fois par an.

### **3.4. Bilan quantitatif**

La production d'ordures ménagères pour l'année 2014 pour l'ensemble de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de **11 818 tonnes** ce qui représente, une moyenne de **226 kg/hab./an** (en 2013, 11 788 tonnes ont été collectées, soit 231 kg/hab./an).



## Tonnage annuel d'ordures ménagères collectées



Le tonnage d'ordures ménagères concerne les déchets stockés dans les bacs roulants ou les sacs et acheminés vers l'incinérateur. Il concerne aussi les entreprises présentes sur le territoire et bénéficiant du service de collecte des déchets pour des déchets en qualité et en quantité assimilables à ceux produits par les ménages. Les entreprises sont intégrées dans les circuits de collecte et disposent de bacs roulants fournis par la collectivité. Ce tonnage ne reflète donc pas uniquement la quantité d'ordures ménagères produites par les habitants.

### 3.5. Bilan financier

Prestations	Prestataire	Dépenses TTC	Recettes TTC
Collecte secteur de Lacq	COVED	395 833,68	
Collecte secteur d'Arthez de Béarn	ATOUT VERT	84 788,86	
Collecte secteur de Lagor	ATOUT VERT	136 352,17	
Collecte secteurs Orthez et Monein	REGIE	627 680,47	
Transfert des OM d'Orthez à l'UIOM	REGIE	78 678,01	
Traitement des OM à l'UIOM	SEMARIV	1 761 007,78	635 342,73
<b>TOTAL</b>		<b>3 084 340,97</b>	<b>635 342,73</b>

En investissement, une benne à ordures ménagères très vétuste a été remplacée par l'achat d'une benne neuve pour un montant de 157 200 €TTC. Egalement, quelques bacs à déchets pour un montant de 23 094,72 € TTC ont été acquis.

**Le coût global de ce service est de 2 448 998,24 € TTC soit 207,22 € TTC/tonne.  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 46,86 € TTC.**

## 4. LES EMBALLAGES MENAGERS – JOURNAUX REVUES ET MAGAZINES

### 4.1. Territoire desservi

Les 60 communes de la communauté de communes, soit 52 260 habitants.

### 4.2. Les Eco organismes

#### Eco Emballages pour les emballages

Sont considérés comme emballages ménagers les briques alimentaires, flacons plastiques, boîtes en acier et aluminium, les emballages cartonnés, les bouteilles et pots en verre. Le recyclage de ces déchets fait l'objet d'un contrat avec Eco Emballages pour une durée de 6 ans (jusqu'au 31 décembre 2016). Ce contrat permet d'avoir un soutien administratif, technique et financier pour le suivi de la collecte, le tri et le recyclage des emballages.

Ce contrat (dit contrat CAP Barème E) repose sur des soutiens incitatifs à la performance (quantités de matériaux recyclés). Les objectifs de ce barème sont basés sur ceux fixés par le Grenelle de l'Environnement (juillet 2009).

Pour chaque matériau, la collectivité a fait le choix d'un mode de reprise qui assure :

- une garantie de reprise et de recyclage des matériaux collectés,
- des prix de reprise minimum,
  - uniques (offre nationale) dans le cas de l'option filière,
  - négociés directement avec les repreneurs dans le cas de l'option fédération,
- un suivi des apports aux repreneurs selon les prescriptions techniques minimum « relatives » à chaque catégorie de matériaux.

Option de reprise par matériau:

Option choisie	Matériaux et filière de valorisation	Prix moyen de reprise €/tonne
<b>Option fédération</b> Depuis le 1/07/2014	PCNC : Paprec	77,58
	PCC : Paprec	7,19
	Aluminium : COVED / RIC / SITA	423,54
	Aluminium issus des mâchefers : Bartin Recycling	72,44
	Acier : COVED / RIC ENV.	128,48
<b>Option filière</b>	Plastiques (Valorplast)	302,72
	Verre (OI-Manufacturing)	22,45

Détail des soutiens financiers pour la collectivité (Eco-Emballages):

Soutiens	Objectifs	Soutiens 2013	Soutiens 2014 Estimatif
Soutien au service de la collecte sélective	Valoriser les résultats de recyclage des matériaux de la collecte sélective	313 260,34	279 271,89
Soutien à l'action de sensibilisation auprès du citoyen	Développer la sensibilisation du citoyen	23 058,40	21 517,18
Soutien au Développement Durable	Inciter à une démarche qualité durable (prise en compte des performances écologique, économique et sociale du dispositif)	21 176,57	19 624,76
Soutien à la performance de recyclage	Inciter à l'amélioration des performances, accélérer le progrès	154 803,17	95 530,59
Soutien aux autres valorisations hors collecte sélective	Soutenir les autres tonnes contribuant à l'atteinte des 75% et les autres valorisations issues d'autres dispositifs : valorisation matière (métaux) et énergétique lors de l'incinération des ordures ménagères, etc.	64 026,51	77 223,07
<b>Total</b>		<b>576 324,99</b>	<b>493 167,49</b>

Eco Emballages a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés:

. en 2012 : 545 964,88 €

. en 2013 : 576 324,99 €

. en 2014 : 493 167,49 € estimatif (une augmentation de la population associée à une baisse du tonnage des cartons valorisés entraîne une diminution de la performance, principal critère du soutien d'Eco-Emballages)

**Eco Folio pour les journaux, revues et magazines**

Les journaux, revues, magazines (JRM) ne rentrent pas dans le cadre des soutiens Eco Emballages. Pour cela, l'éco-organisme EcoFolio a été créé en 2007 afin d'organiser, financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage de ces papiers.

EcoFolio a reversé à la communauté de communes un soutien aux tonnages triés:

. en 2012 : 61 985,73 €

. en 2013 : 60 328,85 €

. en 2014 : 60 000,00 € estimatif

### 4.3. Description de la collecte

Toutes les communes bénéficient de la collecte des emballages ménagers. Les collectes sont organisées selon les modalités suivantes :

Communes	Nb d'hab.	Emballages						Fréq. par Sem.	Equipements	Mode de gestion
		Métaux	Cartons	Briques	Plastiques	JRM	verre			
Abidos - Artix - Besingrand - Casteide-Cami - Cescau - Labastide-Cézeracq - Labastide-Monréjeau - Lacq-Audejos - Mont-Arance-Gouze-Lendresse - Mourenx - Noguères - Os-Marsillon - Pardies - Serres-Sainte-Marie - Urdès - Viellenave-d'Arthez	16 906	x	x	x	x	x	x	1	Caissettes pour le pavillonnaire et sacs de tri pour l'habitat vertical en PAP*	PRESTATAIRE COVED
Biron - Castetner - Lèa-Mondrans - Lagor - Loubieng - Maslacq - Ozenx-Montestrucq - Sarpourenx - Sauvelade - Vielleségure	4 955	x	x	x	x	x	x		Caissettes en PAP*	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Argagnon - Arnos - Arthez-de-Béarn - Boumourt - Casteide-Candau - Castillon-d'Arthez - Doazon - Hagetaubin - Labeyrie - Lacadée - Mesplède - Saint-Médard	4 743	x	x	x	x	x	x		Caissettes en PAP*	
Monein	4 501	x	x	x	x			1	Caissettes en PAP* ou AV*	REGIE
						x		-	Colonne AV	PRESTATAIRE PAPREC
							x	-	Colonne AV	PRESTATAIRE SLR
Abos - Cardesse - Cuqueron - Lacommande - Lahourcade - Lucq-de-Béarn - Parbayse - Tarsacq	3 622	x	x	x	x	x	x	0,5	Caissette en PAP* ou AV*	REGIE
						x		-	Colonne AV	PRESTATAIRE PAPREC
							x	-	Colonne AV	PRESTATAIRE SLR
Baigts de Béarn - Orthez - Sainte Suzanne - Puyoô - Ramous - Sault de Navailles	14280							0,5 1 (centre d'Orthez)	Bacs individuels ou caissettes	REGIE
Balansun - Bonnut - Castétis - Lanneplà - Saint Boès - Saint Girons - Salles Mongiscard - Sallespisse	3 253							0,5	Bacs individuels	REGIE

\* PAP = Porte A Porte / AV = Apport Volontaire

#### **Collecte des emballages ménagers en porte à porte**

La collecte sélective en porte à porte a été assurée en 2014 selon deux modes de gestion :

- par des prestataires privés (sociétés COVED et ATOUT VERT) dont l'échéance des contrats est mentionnée ci-dessous sur les territoires des secteurs d'Arthez-de-Béarn, de Lagor et de Lacq. Les emballages sont triés à la source à l'aide d'un camion compartimenté qui permet à l'agent de trier devant chaque maison les emballages par catégorie. Ils sont ensuite stockés chez le prestataire de collecte avant expédition au centre de tri de Sévignacq ou directement dans les filières de recyclage.
- en régie avec 4 agents (1 chauffeur et 1 ripeur).

### **Collecte des emballages ménagers en apport volontaire**

Les emballages collectés en points d'apport volontaire sont :

- les emballages plastiques, les briques alimentaires, les cartons, l'acier et l'aluminium (en mélange) et les JRM (journaux, revues, magazines) sur le secteur de Monein,
- le verre sur l'ensemble du territoire, et sur certains secteurs en complément de la collecte en porte à porte.

La collecte sélective en apport volontaire a été assurée en 2014 selon deux modes de gestion :

- par des prestataires privés (sociétés PAPREC pour les papiers et SLR pour le verre) dont l'échéance des contrats est mentionnée ci-dessous,
- en régie avec 2 agents (1 chauffeur et 1 ripeur) équipés d'un véhicule de collecte type benne à ordures ménagères sur le territoire du secteur de Monein.

### **Collecte de certains Etablissement Recevant du Public (ERP)**

Certains ERP ont souhaité pratiquer le tri sélectif. Pour cela, des contenants spécifiques et identifiés leur ont été remis. Ils sont collectés une fois par semaine.

### **Echéance des contrats de collecte**

<b>Prestations</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Echéances contrats</b>
Collecte sélective en porte à porte (secteur de Lacq) et collecte des cartons des commerçants (centres-villes d'Artix et de Mourenx)	COVED	31/03/2015
Collecte sélective en porte à porte (secteur d'Arthez de Béarn)	ATOOUT VERT	31/03/2015
Collecte sélective en porte à porte (secteur de Lagor)	ATOOUT VERT	30/03/2015
Collecte des points d'apport volontaire de verre (tous secteurs)	SLR	31/03/2015
Collecte des points d'apport volontaire de papier (secteur de Monein)	PAPREC	31/03/2015

## **4.4. Contenants**

### **Caissettes**

Chaque foyer de l'ex-communauté de communes de Lacq et de l'hyper centre d'Orthez dispose d'une caissette bleue ou jaune d'une capacité de 60 ou 70 litres pour le stockage des emballages ménagers. Cette caissette est collectée en porte à porte (PAP) ou utilisée par les usagers pour se rendre aux points de regroupement.

### **Bacs**

Les foyers du secteur d'Orthez dispose d'un bac dont la capacité varie en fonction du nombre de personnes au foyer.

### **Sacs**

Dans l'habitat vertical, sur les communes d'Artix et de Mourenx, chaque foyer dispose de deux sacs de tri imprimés avec la charte graphique collecte sélective de la communauté de communes de Lacq.

### **Colonnes**

- A papiers : les communes du secteur de Monein sont équipées de colonnes de collecte de papiers ainsi que certaines déchetteries. Au total 25 colonnes sont réparties sur ce territoire.

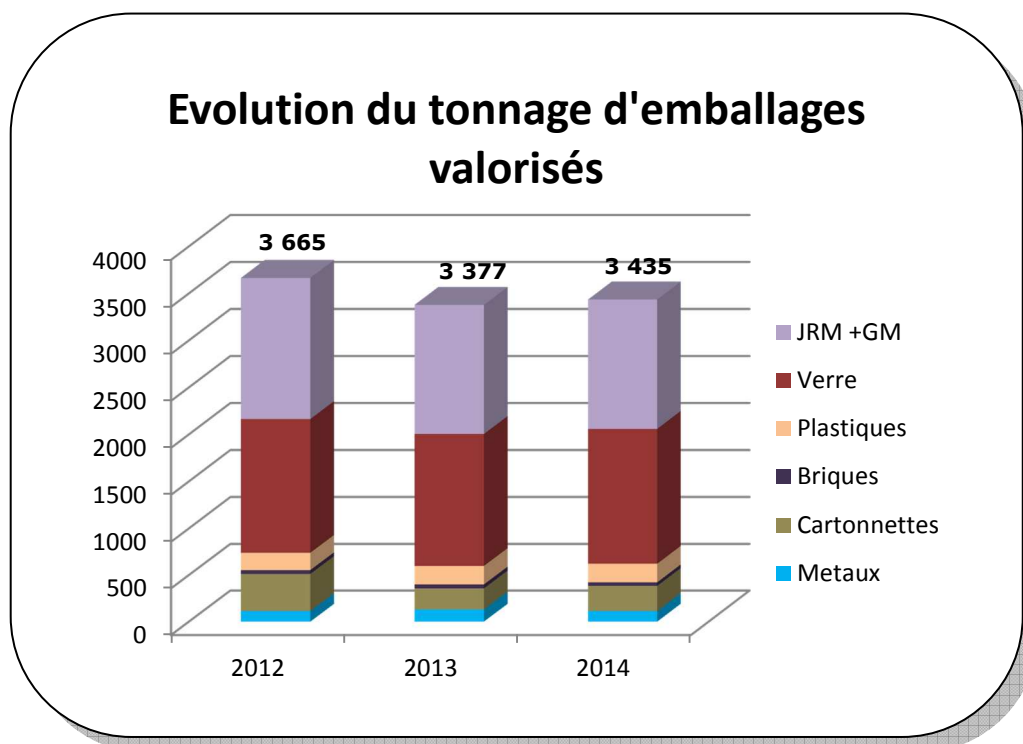
- A verre : 126 colonnes de collecte du verre sont réparties sur le territoire, la majeure partie

étant située sur les secteurs d'Orthez et de Monein.

La communauté de communes gère le parc de contenants. Tout nouvel habitant qui s'installe sur la communauté de communes peut s'adresser au service déchets du pôle Environnement pour obtenir un contenant ainsi que les documents explicatifs. Le contenant est affecté au logement et doit rester sur place si l'habitant quitte le logement. De nouveaux bacs ont été achetés pour un montant de 14 611,88 €TTC.

#### 4.5. Bilan quantitatif

En 2014, **3 435,05 tonnes** d'emballages ont été valorisées, ce qui représente **65,73 kg/hab/an**.



Matériaux	2012	2013	2014
Acier	111,79	127,00	109,50
Aluminium	2,38	3,84	4,12
Briques alimentaires	41,37	42,45	38,05
Cartonnettes	392,01	226,15	270,07
Journaux revues magazines	1 500,94	1 372,66	1 376,18
Plastiques	185,77	198,35	199,29
Verre	1 424,61	1 406,64	1 437,84
<b>TOTAL emballages valorisés</b>	<b>3 664,87</b>	<b>3 377,33</b>	<b>3 435,05</b>
Refus de tri	180,90	261,79	214,52

En 2014, il y a eu **214,52 tonnes de refus** sur 1 433,74 tonnes d'emballages livrées au centre de tri de Sévignacq (hors matériaux directement apportés aux repreneurs), soit 14,96% de refus de tri.

## 4.6. Bilan financier

### Dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses TTC
Collecte et tri (secteur de Lacq)	COVED	392 460,26
Collecte et tri (secteur d'Arthez de Béarn)	ATOUT VERT	107 974,28
Collecte et tri (secteur de Lagor)	ATOUT VERT	161 396,93
Collecte verre (tous secteurs)	SLR	47 393,75
Collecte JRM (secteur de Monein)	PAPREC	12 870,00
Collecte (secteurs de Monein + Orthez)	REGIE	410 432,40
Tri des emballages (secteurs de Monein + Orthez)	SMTD / PAPREC	269 635,45
Traitement des refus de tri (transport + traitement)	REGIE / PAPREC	20 201,60
Caractérisations	SMTD	1 623,60
<b>Total</b>		<b>1 423 988,30</b>

### Recettes

	Repreneurs	Recettes TTC
Acier	COVED / RIC ENV.	14 484,81
Aluminium	SITA / RIC ENV. / COVED	1 262,56
Briques alimentaires	PAPREC	273,60
Cartonnettes	PAPREC	20 951,01
JRM	PAPREC / SMTD / COVED	62 952,89
Plastiques	VALORPLAST	60 329,16
Verre	OI MANUFACTURING	47 658,51
Soutiens estimés	ECO EMBALLAGES	493 167,49
Soutiens estimés	ECO FOLIO	60 000,00
<b>Total</b>		<b>761 080,03</b>

Pour les secteurs d'Arthez-de-Béarn et de Lagor, les recettes des JRM sont directement déduites des coûts de collecte par le prestataire Atout Vert.

**Le coût global de ce service est de 662 908,27€ TTC soit 181,64 €/tonne collectée.  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 12,68€ TTC.**



## 5. LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### 5.1. Territoire desservi

40 communes de la communauté de communes, soit auprès de 43 895 habitants.

### 5.2. Modes de collecte

La collecte des encombrants réalisée au porte à porte s'organise de la manière suivante :

Communes	Nombre d'hab.	Fréquences	Conditions particulières	Mode de gestion
Abidos - Artix - Besingrand - Casteide-Cami - Cescau - Labastide-Cézeracq - Labastide-Monréjeau - Lacq-Audejos - Mourenx - Mont-Arance-Gouze-Lendresse - Noguères - Os-Marsillon - Pardies - Serres-Sainte-Marie - Urdès - Viellenave-d'Arthez	16 906	Tous les mois	Alternance des collectes encombrants / DEEE ; sur inscription auprès du service déchets	PRESTATAIRE COVED (contrat de collectes)
Biron - Castetner - Laa-Mondrans - Lagor - Loubieng - Maslacq - Ozenx-Montestrucq - Sarpourenx - Sauvelade - Vielleségure	4 955	1 fois par an	Uniquement dans les bourgs et les quartiers résidentiels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Monein	4 501	4 fois par an	Uniquement au centre bourg et réservé personnes âgées ou à mobilité réduite	REGIE
Baigts de Béarn - Balansun - Bonnut - Castétis - Lanneplà - Orthez - Sainte Suzanne - Puyoô - Ramous - Saint Boès - Saint Girons - Salles Mongiscard - Sallespisse - Sault de Navailles	17 533	1 fois par mois	Personnes âgées et/ou à mobilité réduite	REGIE

Les encombrants collectés à Monein sont évacués vers la déchetterie de Monein. Ils sont traités dans le cadre du contrat de la déchetterie.

Les encombrants collectés sur le secteur de Lagor par ATOUT VERT et sur le secteur de Lacq par COVED sont évacués chez PAPREC.

Sur le territoire du secteur d'Orthez, les encombrants sont évacués vers la déchetterie d'Orthez.

#### **L'habitat vertical de la commune de Mourenx**

En accord avec les gestionnaires de logements locatifs, il a été décidé d'identifier une cave par bâtiment exclusivement réservée aux encombrants. Les locataires doivent s'adresser à la gardienne qui contrôle la nature des encombrants et rend accessible cette cave pour les entreposer. Lorsque celle-ci estime que la cave est pleine, elle téléphone au service déchets de la communauté de communes pour que la société prestataire vide la cave.

### 5.3. Modes de gestion

Pour le territoire du secteur de Lacq la collecte est assurée exclusivement sur appel. Le nombre d'enlèvement s'élève en 2014 à 264 rendez-vous.

Pour le territoire du secteur d'Orthez, la collecte est également assurée sur rendez-vous. En 2014, le nombre de rendez-vous s'élève à 47.

La collecte sur la commune de Monein est réalisée de façon systématique, 4 demi-journées par an par 4 agents du service.

#### **Echéance des contrats**

<b>Prestataires</b>	<b>Echéances contrats</b>
COVED (secteur de Lacq)	31/03/2015
ATOUT VERT (secteur de Lagor)	31/03/2015

### 5.4. Bilan quantitatif

La quantité d'encombrants collectée est de **45,99 tonnes**, dont 26,60 tonnes collectées par COVED, 14,84 tonnes collectées par ATOUT VERT et 4,55 tonnes en régie soit **1,04 Kg/hab/an**.

	<b>Tonnages collectés</b>
2012	59,70
2013	41,30
2014	45,99

Le tonnage d'encombrants collecté en régie sur la commune de Monein est comptabilisé avec celui collecté sur la déchetterie de Monein.

### 5.5. Bilan financier

<b>Prestations</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Dépenses TTC</b>
Collecte (secteur de Lacq)	COVED	23 622,30
Collecte (secteur de Lagor)	ATOUT VERT	9 716,34
Collecte (secteur d'Orthez)	REGIE	2 782,59
	<b>TOTAL</b>	<b>36 121,23</b>

Les coûts relatifs à la collecte des encombrants réalisée sur le secteur de Monein sont inclus dans ceux de la collecte des ordures ménagères.

**Le coût global de ce service est de 36 121,23 € TTC soit 785,41€/tonne.  
Le coût par habitant (soit 43 895 habitants) est de 0,82 € TTC.**

## 6. LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE A PORTE

### 6.1. Territoire desservi

39 communes de la communauté de communes, soit 39 394 habitants.

### 6.2. Modes de collecte

Communes	Nombre d'hab.	Fréquences	Conditions particulières	Mode de gestion
Abidos - Besingrand - Casteide-Cami - Cescau - Labastide-Cézeracq - Labastide-Monréjeau - Lacq-Audejos - Mont-Arance-Gouze-Lendresse - Noguères - Os-Marsillon - Pardies - Serres-Sainte-Marie - Urdès - Viellenave-d'Arthez	6 367	Tous les 15 jours	Uniquement sur inscription auprès de la CCL	PRESTATAIRE COVED
Artix - Mourenx (habitat pavillonnaire)	10 539	1 fois tous les 2 mois / commune	Artix : mois impair Mourenx : mois pair	
Biron - Castetner - Lâa-Mondrans - Lagor - Loubieng - Maslacq - Ozenx-Monestrucq - Sarpourenx - Sauvelade - Vielleségure	4 955	1er lundi de chaque mois de mai à novembre inclus	Uniquement dans les bourgs, les cités, et les quartiers résidentiels	PRESTATAIRE ATOUT VERT
Baigts de Béarn - Balansun - Bonnut - Castétis - Lanneplà - Orthez - Sainte Suzanne - Puyoô - Ramous - Saint Boès - Saint Girons - Salles Mongiscard - Sallespisse - Sault de Navailles	17 533	1 fois par mois	Personnes âgées et ou à mobilité réduite	REGIE

Pour bénéficier de cette collecte, les déchets verts doivent être correctement présentés (en fagots pour les branchages, dans un contenant rigide ou sac le cas échéant, pour les feuilles et tontes) et dans la limite 2m<sup>3</sup>.

### 6.3. Modes de gestion

Les déchets verts collectés par les prestataires sont acheminés sur la plateforme de Mont Compost à Mont pour être compostés. Les déchets collectés en régie sont traités sur la plateforme de broyage d'Orthez gérée en régie.

## Echéance des contrats

<b>Prestations</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Echéances contrats</b>
Collecte (secteur de Lacq)	COVED	31/03/2015
Collecte (secteur de Lagor)	ATOOUT VERT	31/03/2015
Traitement - plateforme de compostage	MONT COMPOST	31/03/2015

## **6.4. Bilan quantitatif**

La quantité totale de déchets verts collectés en porte à porte en 2014 est de **83,18** tonnes dont 45,98 tonnes collectées par COVED, 22,72 tonnes collectées par ATOOUT VERT et 14,48 tonnes en régie soit **2,11 Kg/hab/an**.

	<b>Tonnage collecté</b>
2012	84,180 T
2013	87,040 T
2014	83,180 T

## **6.5. Bilan financier**

<b>Prestation</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Dépense TTC</b>
COLLECTE (secteur de Lacq)	COVED	23 909,13 €
COLLECTE (secteur de Lagor)	ATOOUT VERT	4 788,09 €
TRAITEMENT (secteur de Lacq et Lagor)	MONT COMPOST	2 273,04 €
COLLECTE (secteur d'Orthez)	REGIE	2 804,69 €
TRAITEMENT (secteur d'Orthez)	SITA + AGRICULTEURS	124,21€
<b>TOTAL</b>		<b>33 899,16€</b>

**Le coût global de ce service est de 33 899,16 € TTC soit 407,54€/tonne.  
Le coût par habitant (soit 39 394 habitants) est de 0,86 € TTC.**

## 7. LES DECHETS D'ACTIVITE DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX - DASRI

### 7.1. Territoire desservi

Les 60 communes de la communauté de communes, soit 52 260 habitants.

### 7.2. Mode de fonctionnement

La communauté de communes a mis en place la collecte et le traitement des déchets d'activité de soins à risques infectieux produits par les malades en automédication.

Compte tenu des évolutions réglementaires, la communauté de communes de Lacq-Orthez n'a plus à assurer cette collecte. Les pouvoirs publics ont organisé la filière de récupération de ces déchets par le biais d'un éco-organisme DASTRI. Les patients se rendent donc depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 dans les pharmacies conventionnées.

Néanmoins, afin d'accompagner les patients et les pharmacies dans ce changement, la collectivité assure le service jusqu'à épuisement des stocks restants des boîtes.

### 7.3. Mode de gestion

La communauté de communes assure le traitement des déchets collectés dans les boîtes mises en service en 2013 pour les secteurs d'Arthez de Béarn, Lacq, Lagor et Monein. C'est pourquoi l'enlèvement des boîtes, rangées dans des cartons dédiés, est assuré par EDC sur la période transitoire de 2014.

Pour les patients du secteur d'Orthez, le service est assuré grâce à un partenariat avec les pharmacies et l'hôpital d'Orthez. Les patients doivent se rendre dans les pharmacies pour la mise à disposition de boîtes. Les pharmacies font ensuite traiter le contenu des boîtes via la filière de l'hôpital.

#### Echéance des contrats

Prestataire	Echéance contrat
EDC	31/12/2014

### 7.4. Bilan quantitatif

En 2014, 552 particuliers bénéficient de ce dispositif mis en place en 2008. 205 kg de DASRI ont été collectés sur l'ensemble des déchetteries.

### 7.5. Bilan financier

Prestation	Prestataires	Dépenses € TTC
Collecte et traitement des DASRI	EDC	328,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>328,30 €</b>

**Le coût global de ce service est de 328,30 € TTC soit 1,60 €/Kg.**

## 8. LES TEXTILES USAGERS

### 8.1. Territoire desservi

Les 60 communes de la communauté de communes, soit 52 260 habitants.

### 8.2. Mode de fonctionnement

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place la collecte et le traitement des textiles usagés d'habillement, de lingerie de maison et des chaussures. 41 points de collectes sont répartis sur le territoire.

### 8.3. Mode de gestion

L'éco organisme ECO TLC gère cette filière par le biais de l'association Le Relais 64.

### 8.4. Bilan quantitatif

La quantité totale de textiles usagés collectés est de **175,46 tonnes** soit **3,36 Kg/hab/an**.

	<b>Tonnages collectés</b>
2012	106,57
2013	161,02
2014	175,46

### 8.5. Bilan financier

<b>Prestation</b>	<b>Prestataires</b>	<b>Recettes € TTC Estimé</b>
Soutiens	ECO TLC	5 233,30 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 233,30 €</b>

La collecte et le traitement des textiles usagés sont directement pris en charge par l'éco organisme ; aucun frais n'est donc à la charge de la collectivité.

On peut noter que ce détournement de déchets a permis de réduire les dépenses de traitement des ordures ménagères de 16 453 €.

**Les recettes de ce service sont de 5 233,30 euros TTC.  
Les recettes par habitant (soit 52 260 habitants) sont de 0,1 euro TTC**

## **9. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL**

### **9.1. Territoire desservi**

Les 60 communes de la communauté de communes, soit 52 260 habitants.

### **9.2. Mode de fonctionnement**

Les habitants de la communauté de communes peuvent bénéficier, sur demande, d'un composteur individuel (400 litres) et de son bio-seau (10 litres). Ce service a débuté entre 2004 et 2011 selon les territoires.

### **9.3. Bilan quantitatif**

En 2014, 5 345 foyers (soit 12 294 habitants) de la communauté sont équipés de composteurs individuels, soit 32% des foyers en pavillonnaire.

La production de déchets compostables est estimée à 31 % des déchets résiduels. Pour cette population, le tonnage résiduel collecté est de 2 780 tonnes. Le compostage individuel a donc permis de détourner 862 tonnes d'ordures ménagères, soit 6,8 % du tonnage global.

### **9.4. Bilan financier**

Les composteurs sont remis gratuitement aux foyers volontaires.

Il n'y a pas eu d'achat de composteurs en 2014.

On peut noter que ce détournement de déchets a permis de réduire les dépenses de traitement des ordures ménagères de 80 830 €.

## 10. LES DECHETTERIES

### 10.1. Territoire desservi

Les 61 communes de la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 53 240 habitants. Une convention avec le SIETOM de Chalosse autorise les administrés de Bellocq à utiliser la déchetterie de Ramous.

### 10.2. Modes de fonctionnement

Le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez comprend 8 déchetteries. La gestion du haut de quai est assurée en régie. Les bas de quai des déchetteries d'Arthez de Béarn, Monein, Cardesse, Lucq de Béarn, Maslacq et Mourenx sont gérés par des prestataires privés. Les déchetteries d'Orthez et Ramous sont gérées en régie.

#### Les bennes

En 2014, le parc est constitué de 56 bennes de 15 à 40 m<sup>3</sup> dont 38 sont propriété de la communauté de communes de Lacq-Orthez et 18 sont mises à disposition par les prestataires de service.

Bennes	ARTHEZ DE BEARN	MONEIN	ORTHEZ	RAMOUS	CARDESSE	LUCQ DE BEARN	MASLACQ	MOURENX	TOTAL
Propriété CCLO	4	10	8	4	3	3	6	0	38
Mise à disposition	2	3	2	2			2	7	18
Total	6	13	10	6	3	3	8	7	56
Année d'achat	1997	2008	2007/ 2014	2007	2008	2008	2002	/	

#### Les sites et locaux

Toutes les déchetteries sont clôturées et équipées d'un local pour les agents. Seuls les locaux des déchetteries de Lucq-de-Béarn et de Cardesse ne sont pas équipés de douche, d'électricité et de chauffage.

#### Echéance des contrats

Prestations	Prestataires	Echéance des contrats
Enlèvement des bennes	VEOLIA	31/12/2015
Traitement du bois	OVALIE	10/02/2015
Traitement des DDS	SIAP	31/12/2015
Mise à disposition benne pneus	MARTY	31/12/2014
Enlèvement des ferrailles	DECONS	16/03/2015



### **Le personnel**

13 agents sont affectés aux postes de gardien de déchetterie et 1 agent à temps non complet aux rotations des bennes des déchetteries d'Orthez et de Ramous.

### **Les conditions d'accès**

Les déchetteries sont ouvertes gratuitement à tous les administrés du territoire. Les professionnels peuvent se rendre à celles d'Orthez et de Ramous sous conditions et facturations en fonction des apports.

### **La surveillance en dehors des heures d'ouverture**

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, et suite à de nombreuses intrusions en dehors des horaires d'ouverture des déchetteries, les déchetteries de Mourenx (2005), d'Orthez (2011), Ramous (2012) et Monein (2014) sont équipées d'un système de vidéo-protection. Ce dispositif est complété par une télésurveillance sur les déchetteries d'Orthez, Monein et Ramous.

### **Fréquentation**

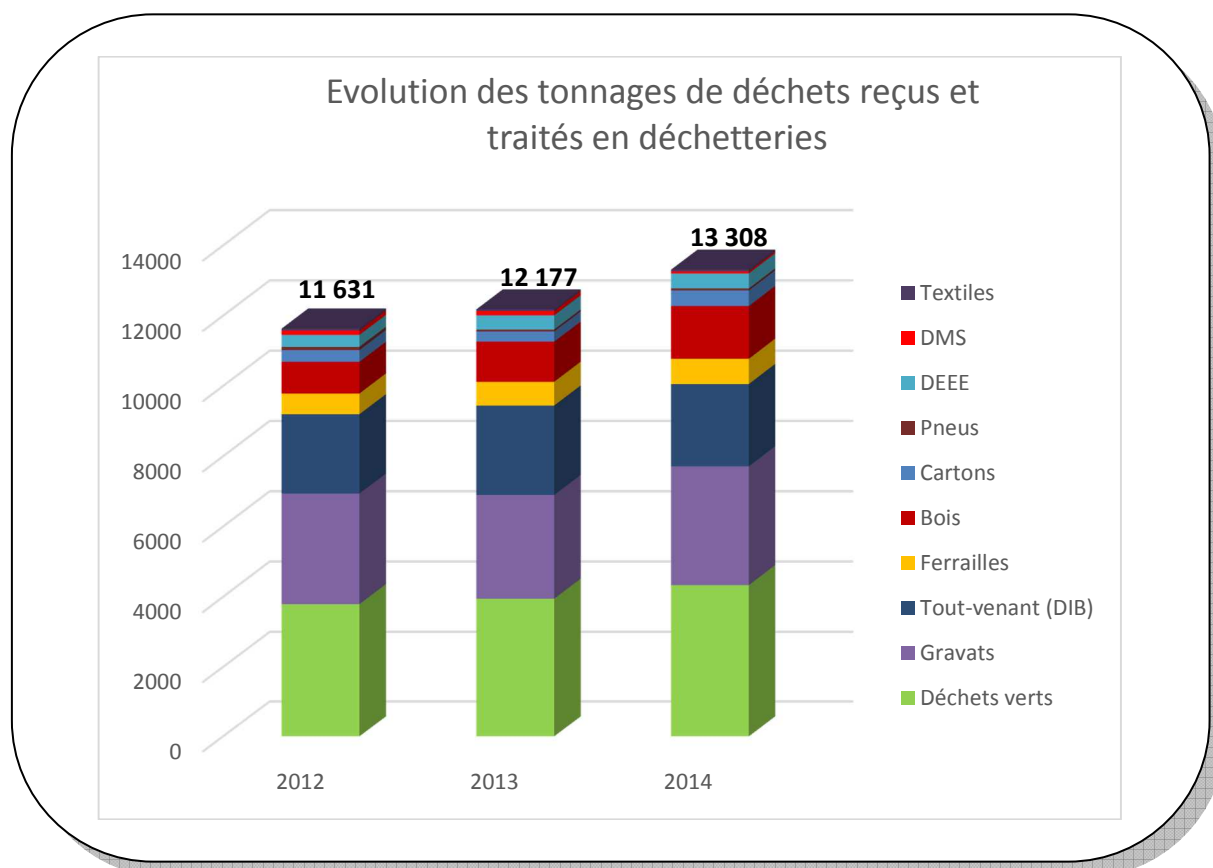
En 2014, les déchetteries de la communauté de communes de Lacq-Orthez ont accueilli **193 704 usagers** répartis selon le tableau ci-dessous. En 2013, le nombre d'usagers était de 161 905, soit une augmentation de la fréquentation de 16,4%.

Déchetterie	Nombre d'usagers	Temps d'ouverture annuel	Nombre d'usagers/heure	Tonnages 2014	Tonnages par apport en Kg
<b>ARTHEZ DE BEARN</b>	16 386	1 778 heures	9,22	1 165,24	71,11
<b>CARDESSE</b>	375	297 heures	1,26	25,24	67,31
<b>LUCQ DE BEARN</b>	1 285	175 heures	7,34	64,29	50,03
<b>MASLACQ</b>	15 304	1 624 heures	9,42	1 110,41	72,56
<b>MONEIN</b>	37 613	1 624 heures	23,16	2 003,62	53,27
<b>MOURENX</b>	48 853	2 868 heures	17,03	4 964,78	101,63
<b>ORTHEZ</b>	61 378	2 403 heures	25,54	2 986,38	48,65
<b>RAMOUS</b>	12 510	735 heures	17,02	987,85	78,96
<b>TOTAL</b>	<b>193 704</b>	<b>9 880 heures</b>	<b>-</b>	<b>13 307,81</b>	<b>-</b>
<b>MOYENNE</b>			<b>19,60</b>		<b>68,77</b>

## Filières de valorisation

Matériaux	Prestataires	Exutoires finaux
<b>Bois</b>	OVALIE - EGGER	Industries panneautières
<b>DDS</b>	ECO DDS	Incinération (33)
<b>Déchets verts</b>	CCLO - MONT COMPOST	Valorisation matière (64)
<b>D3E</b>	ECOLOGIC	Valorisation énergétique et matière
<b>Tout venant</b>	CCLO	Enfouissement classe 2
<b>Gravats</b>	CCLO	Enfouissement classe 3
<b>Ferrailles</b>	DECONS - VEOLIA	Valorisation matière
<b>Huiles alimentaires</b>	SIAP	Valorisation matière
<b>Huiles minérales</b>	DARGELOS	Valorisation énergétique ou matière
<b>Pneus</b>	VALPAQ	Valorisation énergétique
<b>Textiles</b>	LE RELAIS	Revente - valorisation matière
<b>Cartons</b>	PAPREC - VEOLIA	Valorisation matière

## 10.3. Bilan quantitatif 2014



### **Détail quantitatif par matériau et par déchetterie**

La quantité totale de déchets collectés en déchetteries est de **13 307,81 tonnes** soit **249,95 Kg/hab/an**.

DECHETS	ARTHEZ-DE-BEARN	CARDESSE	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
<b>Bois</b>	158,26			165,94	177,81	684,80	189,00	124,18	<b>1 499,99</b>
<b>Déchets verts</b>	288,60	4,82	22,60	329,86	723,10	1 581,26	1 011,74	368,52	<b>4 330,50</b>
<b>Tout-Venant</b>	243,50	18,48	41,24	227,48	319,96	668,64	643,84	180,44	<b>2 343,58</b>
<b>Cartons</b>	32,28			19,59	49,73	183,46	115,70	41,42	<b>442,18</b>
<b>Ferraille</b>	66,50	1,02	0,00	47,76	96,08	258,10	198,05	51,11	<b>718,62</b>
<b>Gravats</b>	315,00			261,00	557,96	1 397,36	665,62	183,88	<b>3 380,82</b>
<b>Pneus</b>				17,70	13,77	27,66			<b>59,13</b>
<b>D3E</b>	48,45			28,82	50,72	129,62	137,17	32,37	<b>427,14</b>
<b>DDS (DMS)</b>	3,35			3,48	1,63	8,16	3,71	1,49	<b>21,83</b>
<b>Piles (DMS)</b>	1,17			0,81	1,38	2,15	2,40	0,21	<b>8,11</b>
<b>Textile</b>	5,06	0,00	0,01	5,43	7,00	16,73	11,58	2,52	<b>48,34</b>
<b>Huiles alimentaires (DMS)</b>	0,44			1,23	1,48	1,91	2,02	0,13	<b>7,21</b>
<b>Huiles minérales (DMS)</b>	2,64	0,92	0,44	1,32	2,99	4,93	5,55	1,58	<b>20,37</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 165,24</b>	<b>25,24</b>	<b>64,29</b>	<b>1 110,41</b>	<b>2 003,62</b>	<b>4 964,78</b>	<b>2 986,38</b>	<b>987,85</b>	<b>13 307,81</b>

## 10.4. Bilan financier

### Dépenses par déchetterie

DECHETS	ARTHEZ-DE-BEARN	CARDESSE	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
<b>Bois</b>	13 480,69			14 121,05	15 155,51	58 559,45	20 144,36	5 115,60	<b>126 576,66</b>
<b>Déchets verts</b>	14 100,72	257,49	1 484,01	17 775,36	34 689,41	118 374,62	14 184,17	13 878,82	<b>214 744,60</b>
<b>Tout-Venant</b>	25 852,13	2 155,34	3 412,00	25 788,33	34 111,53	74 646,56	63 231,08	23 727,36	<b>252 924,33</b>
<b>Cartons</b>	1 919,35			1 328,78	3 986,35	12 451,18	2 294,04	2 862,97	<b>24 842,67</b>
<b>Ferrailles</b>	2 313,07	49,21	49,21	1 427,21	3 198,92	11 860,61	0,00	0,00	<b>18 799,81</b>
<b>Gravats</b>	2 313,07			1 427,21	3 198,92	11 860,61	2 275,69	1 982,05	<b>23 057,55</b>
<b>Pneus</b>	0,00			1 188,00	1 188,00	1 188,00			<b>3 564,00</b>
<b>DDS</b>	1 877,64			1 175,12	663,55	1 769,84	3 736,63	1 325,52	<b>10 548,30</b>
<b>Personnel</b>	75 357,24	7 991,60	4 888,33	66 788,92	83 156,60	157 799,82	65 992,51	20 184,97	<b>482 160,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>137 213,90</b>	<b>10 453,65</b>	<b>9 833,56</b>	<b>131 019,99</b>	<b>179 348,79</b>	<b>448 510,68</b>	<b>171 858,48</b>	<b>69 077,29</b>	<b>1 157 316,34</b>

### Recettes par déchetterie

RECETTES	ARTHEZ-DE-BEARN	CARDESSE	LUCQ-DE-BEARN	MASLACQ	MONEIN	MOURENX	ORTHEZ	RAMOUS	TOTAL
<b>Cartons</b>	1 583,89			822,71	2 328,55	4 779,66	3 531,16	1 264,14	<b>14 310,11</b>
<b>Ferrailles</b>	4 522,00	69,36		3 247,68	6 533,44	17 550,80	20 213,23	5 232,23	<b>57 299,38</b>
<b>DDS</b>	773,63			850,81	453,76	4 516,27	827,81	333,00	<b>4 872,00</b>
<b>D3E</b>	1 728,55			1 028,03	2 823,70	8 843,94	7 636,85	1 154,78	<b>23 215,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 608,07</b>	<b>69,36</b>		<b>5 949,22</b>	<b>12 139,45</b>	<b>35 690,67</b>	<b>32 209,06</b>	<b>7 984,15</b>	<b>102 649,98</b>

**Le coût complet de ce service est de 1 054 666,36 € TTC soit 79,25 € TTC/tonne  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 19,81 € TTC**

## 11. L'USINE D'INCINERATION D'ORDURES MENAGERES

### 11.1. Territoire desservi

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) reçoit les ordures ménagères de 60 communes de la communauté de communes de Lacq-Orthez, soit 52 260 habitants.

### 11.2. Présentation de l'installation

L'usine d'incinération des ordures ménagères a été mise en service en septembre 1990. Elle est équipée d'un système de traitement des fumées par voie sèche, mais également d'un système de récupération d'énergie sous forme de vapeur, qui est ensuite vendue à la plateforme Sobegi.

En application de l'arrêté ministériel du 03 août 2010 modifiant l'arrêté du 20 septembre 2002 et la note ministérielle du 28 février 2011, un système de mesure en semi-continu des dioxines et furanes est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. L'installation a été confiée aux sociétés Env SA et SE2I pour un montant total de 102 805,95 € TTC.

### 11.3. Mode de gestion

L'exploitation de l'usine d'incinération a été confiée après appel d'offres à la Société SEMARIV et ce pour une durée de 7 ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2009, soit jusqu'au 29 février 2016.

L'usine génère 3 sous-produits : les Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM), acheminés et stockés en Mayenne dans un CET de classe 1, les mâchefers utilisés en sous couche routière et l'acier incinéré qui est valorisé par la société Bartin Recycling et soutenu dans le contrat Eco-emballages.

#### Echéance des contrats

Prestataires	Prestations	Echéances contrats
SECHE ENVIRONNEMENT	Traitement et stockage REFIOM	30/06/2016
AUTAA	Transport REFIOM	30/06/2016
SEMARIV	Exploitation UIOM	29/02/2016
BARTIN RECYCLING	Reprise acier incinéré	30/12/2016

### 11.4. Bilan quantitatif

Secteur	OM	DIB
Secteur Arthez	882,14	
Secteur Lacq	4 264,61	
Secteur Lagor	963,00	
Secteur Monein	1 499,82	
Secteur Orthez	3 794,24	
Services techniques CCLO		170,16
Divers		7,38
<b>TOTAL</b>	<b>11 403,81</b>	<b>177,54</b>
	<b>11 581,35</b>	

Lors des arrêts techniques de l'installation, 422,84 tonnes ont été traitées à l'UIOM de Lescar (gérée par le SMTD) et à l'ISDND d'Orthez (géré par la communauté de communes de Lacq-Orthez).

## 11.5. Bilan financier

Prestations	Prestataires	Dépenses TTC	Recettes TTC
Exploitation UIOM	SEMARIV	1 482 142,03	-
Intéressement vapeur	SEMARIV	88 989,76	-
Traitement et stockage des REFIOM (432,14 T)	SECHE	79 787,87	-
Transport des REFIOM	AUTAA	17 518,88	-
TGAP 2014 + nouvelle TGAP sur exploitation	DOUANES	48 910,24	-
Taxe foncière		43 659,00	
Traitement déchets OM 80 €/T - DIB 130 €/T	Quelques clients ponctuels	-	954,72
TGAP sur incinération (4,08€)	Quelques clients ponctuels	-	29,96
Location bâtiment	SEMARIV	-	179 127,60
Vente vapeur (22 055,44 tonnes) 18,00 €HT (19,80 €TTC)/T vapeur	SOBEGI	-	436 697,71
Vente ferrailles (255,84 tonnes)	Bartin Recycling	-	18 532,74
<b>Total</b>		<b>1 761 007,78</b>	<b>635 342,73</b>
<b>Coût complet (dépenses-recettes)</b>		<b>1 125 665,05</b>	

**Le coût global de ce service est de 1 125 665,05 € soit 93,77 TTC/tonne.  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 21,54 € TTC.**

## **12. LE POLE DE GESTION DES DECHETS D'ORTHEZ ET LE SITE D'ARTIX**

### **12.1. Territoire desservi**

Le pôle de gestion des déchets d'Orthez, situé route de Bonnut à Orthez, reçoit les tout-venants des déchetteries et les DIB, déchets verts, gravats des professionnels et des collectivités du territoire de la collectivité.

Il englobe plusieurs activités :

- une installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) qui traite les DIB et tout-venants de déchetteries,
- une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) qui traite les gravats et les déchets de démolition,
- une plateforme de broyage de déchets verts dont le broyat est évacué vers la filière agricole,
- une station de transfert des ordures ménagères, des emballages ménagers et des cartons.

Toutes ces installations sont gérées en régie.

### **12.2. Historique**

- En 2003 et 2004, d'importants travaux de réhabilitation de l'ancienne décharge exploitée depuis 1958 ont été réalisés. Un casier appuyé sur les flancs du dôme de l'ancienne décharge a été réalisé et son exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral n° IC/03/2004 en date du 27 mai 2003 pour une durée de 8 ans. Ce dernier autorisait l'enfouissement de 7 500 tonnes de déchets ménagers et assimilés/an ; 45 500 tonnes ont ainsi été enfouies.
- A compter de mars 2010, les ordures ménagères résiduelles collectées sur la communauté de communes du canton d'Orthez n'ont plus été enfouies, mais traitées à l'incinérateur de Mourenx. Ceci fait suite à l'évolution de la réglementation et aux orientations du plan départemental des déchets. Une station de transfert composée de 3 quais à ordures ménagères a donc été construite après autorisation préfectorale.
- Le 9 décembre 2011, la Communauté de Communes du Canton d'Orthez déposait un dossier de demande d'autorisation d'extension du site et le 14 juin 2013, l'arrêté préfectoral d'autorisation d'extension était accordé pour une capacité de traitement de 54 250 tonnes sur 15 ans soit 3 500 tonnes annuelles. Les travaux d'un montant total de 1 756 679,80 € TTC ont démarré le 24 juin 2013 pour ne s'achever qu'en décembre 2014 suite à deux événements :
  - Effondrement d'un flanc du casier suite à des pluies intenses et exceptionnelles en novembre 2013
  - Incendie d'origine inconnue, le 14 septembre 2014, détruisant une partie du complexe d'étanchéité de l'alvéole 1 du casier. Le montant des dégâts s'élève à 217 301,33 € TTC.

### **12.3. Gestion du site**

Le site est géré en régie à l'exception du traitement des lixiviats confié à l'entreprise Ovide dont le contrat arrive à échéance le 26 novembre 2015. Le process de traitement est un biomembrat® BM 20 avec un traitement biologique, une unité d'ultrafiltration et une unité de traitement de finition sur charbon actif.

Les travaux associés aux événements mentionnés ci-dessus ont entraîné une production importante de lixiviats en 2014 soit 12 821 m<sup>3</sup>.

## 12.4. Bilan quantitatif

Matériaux	QUANTITES
DIB (ISDND)	435,30
Tout-venant déchetteries (ISDND)	2 115,90
Refus de tri (ISDND)	144,30
Gravats (ISDI)	1 323,58
Déblais de terrassement (ISDI)	101,32
Déchets verts	2 155,08
<b>Total</b>	<b>6 275,48</b>

## 12.5. Bilan financier

DECHETS	DEPENSES	RECETTES
Traitement des lixiviats (MOBIPUR / OVIVE)	244 068,30	
TGAP 2014 (30€/T)	84 170,48	5 359,20
Exploitation du site (personnel, matériel, assurance, fluides)	127 000,00	
Traitement DIB		12 692,40
Traitement Gravats-Déblais		5 059,50
Traitement des déchets verts	18 485,75	13 564,80
<b>TOTAL</b>	<b>473 724,53</b>	<b>36 675,90</b>

**Le coût global de ce service est de 437 048,63 € soit 69,64 TTC/tonne.  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 8,36 € TTC.**

## 12.6. L'ISDI d'ARTIX

Par arrêté préfectoral n°07/ENV/17 du 10/09/2007, la communauté de communes est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux de classe 3 sur la commune d'Artix. Le site est exclusivement réservé aux bennes gravats des déchetteries du territoire et aux besoins de la collectivité nécessitant l'évacuation de déchets inertes.

Sur l'année 2014, 2 500 tonnes provenant des déchetteries ont été stockées dans cette ISDI.



## 13. LES DECHETS NON MENAGERS

### 13.1. Désignation

Ce sont les déchets issus de l'activité de certaines entreprises, artisans, commerçants et collectivités du territoire.

Les professionnels peuvent bénéficier de la collecte des ordures ménagères dans la mesure où les déchets présentés sont assimilés aux déchets d'un ménage et dans la limite de deux conteneurs par semaine. Les tonnages et les coûts sont intégrés dans la collecte et le traitement des ordures ménagères (cf §3).

La communauté de communes organise une collecte des cartons des professionnels toutes les semaines sur les secteurs d'Orthez, centres ville d'Artix et de Mourenx.

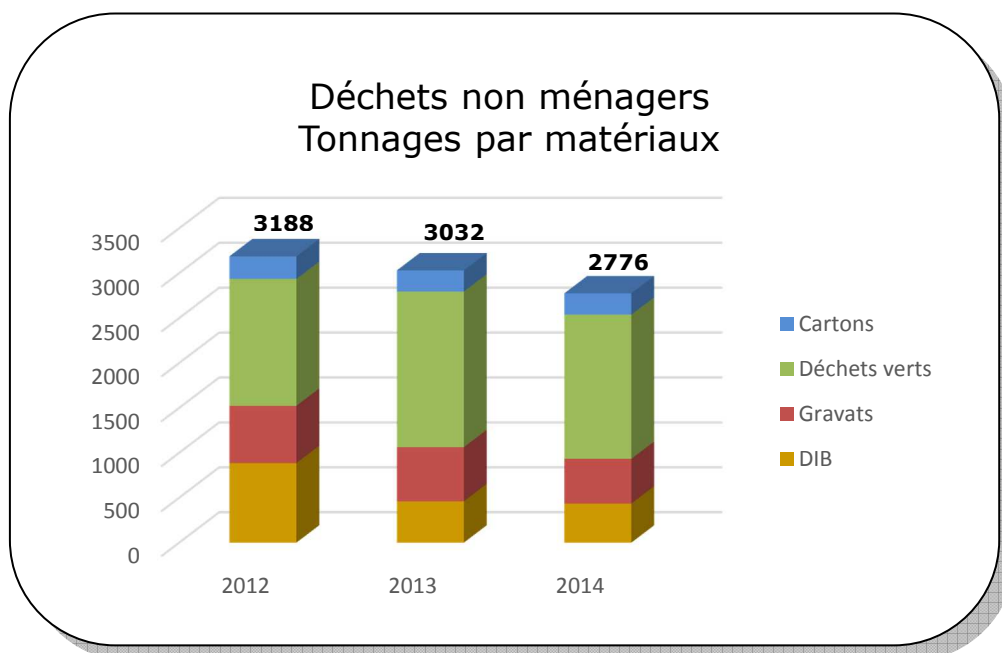
Les professionnels peuvent traiter leurs déchets non ménagers à l'ISDND et l'ISDI d'Orthez. Les déchets issus des entretiens des espaces verts – jardinage peuvent être traités à Mont Compost ou sur la plateforme de broyage des déchets verts d'Orthez.

Le traitement des déchets verts déposés chez Mont Compost est facturé directement à la communauté de communes pour les services techniques intercommunaux et imputé au service déchets.

#### Echéance des contrats

Prestataires	Prestations	Echéances des contrats
MONT COMPOST	Traitement des déchets verts	31/12/2014

### 13.2. Bilan quantitatif



	Tonnages 2012		Tonnages 2013		Tonnages 2014	
	collectivités	entreprises	collectivités	entreprises	collectivités	entreprises
<b>DIB</b>	240,06	645,90	157,12	303,40	293,24	142,06
<b>Gravats</b>	311,94	325,68	471,72	130,44	160,88	337,30
<b>Déchets verts</b>	1 054,68	357,76	1 371,84	361,18	1 265,78	339,54
<b>Cartons</b>	-	251,76	-	235,86	-	237,12
<b>Total</b>	<b>3 187,78</b>		<b>3 031,56</b>		<b>2 775,92</b>	

### 13.3. Bilan financier

#### Détail des dépenses

Prestations	Prestataires	Dépenses TTC
Traitement des déchets verts	MONT COMPOST SITA + AGRICULTEURS	30 796,83
Collecte des cartons	COVED	6 797,34
Collecte des cartons	REGIE	27 035,26
Traitement des DIB	REGIE	39 177,00
<b>TOTAL</b>		<b>97 009,09</b>

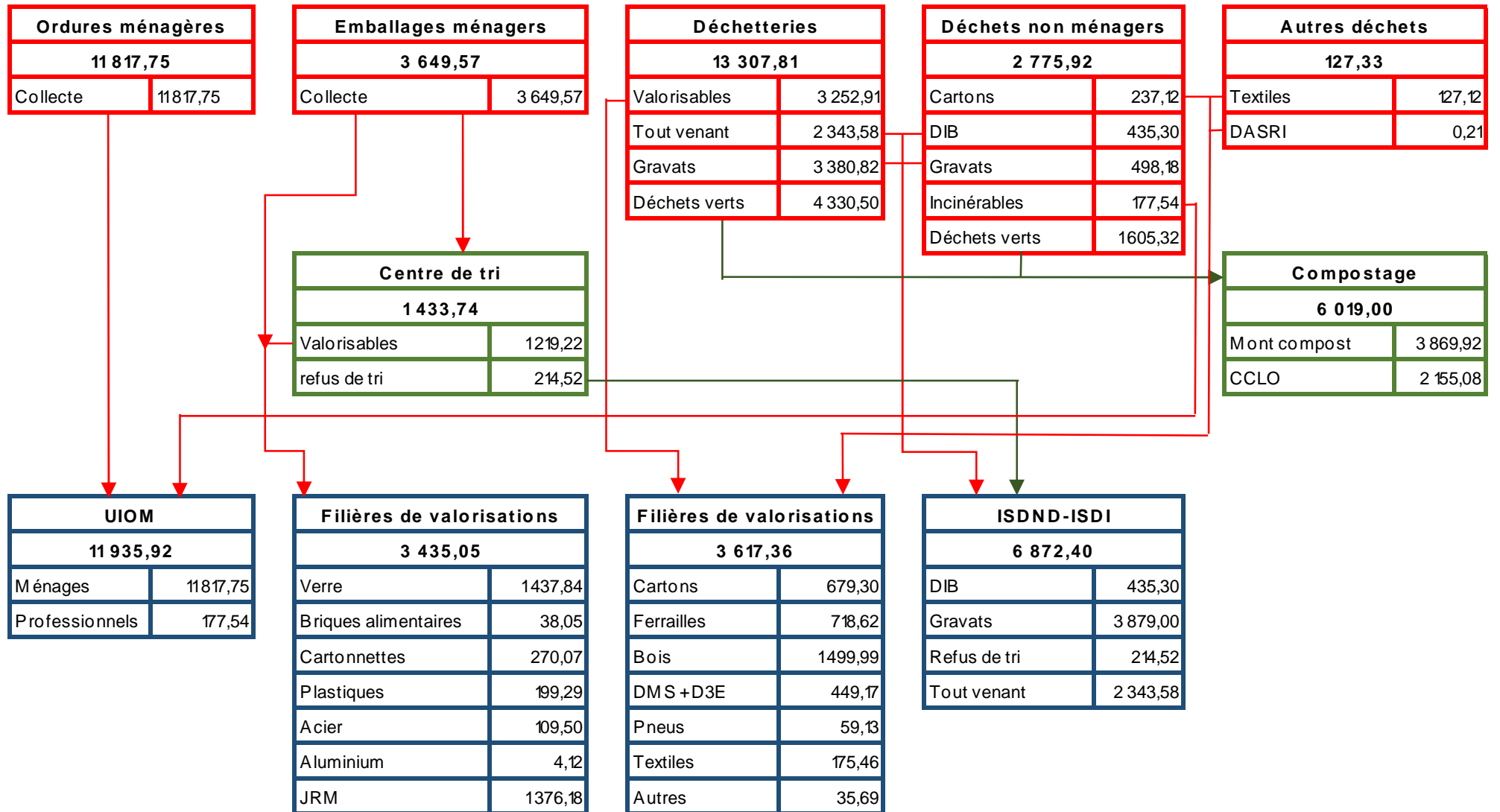
#### Détail des recettes

Prestation	Recettes
Traitement des DIB (60€HT/T+ TGAP)	12 692,40
Traitement des déchets verts (40€/T HT)	13 564,80
Traitement des gravats (15€/T HT)	5 059,50
Revente des cartons	7 350,72
<b>TOTAL</b>	<b>38 667,42</b>

**Le coût global de ce service est de 58 341,67 € TTC soit 21,02 € TTC/tonne.  
Le coût par habitant (soit 52 260 habitants) est de 1,12€ TTC.**

# 14. BILANS

## 14.1. Bilan quantitatif



## 14.2. Bilan sur du personnel de la CCLO

### Répartition du personnel dans le service déchets

Service	Nombre d'agents
Déchetteries	13
Collecte	19
Traitement	3
Encadrement administratif et technique	5
Mécanique	1
Animation	1
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

### Les arrêts maladie

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts
Déchetteries	9	248
Collecte	5	100
Traitement	1	5
Encadrement administratif et technique	2	68
Mécanique	1	10
Animation	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>431</b>

### Les accidents de travail

Service	Nombre d'agents	Nombre de jours d'arrêts	Nombre de jours de soins
Déchetteries	1	87	40
Collecte	8	16	84
Traitement	1	0	34
Encadrement administratif et technique	0	0	0
Mécanique	0	0	0
Animation	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>103</b>	<b>158</b>

## 14.3. Bilan financier

### 1 - Mode de financement

En 2014, le service déchets a été financé par le biais d'un budget annexe, équilibré en partie par une dotation de 3M€ en provenance du budget général.

Les fusions de 2011 et 2014 ont conduit au schéma suivant de financement du service :

- sur les secteurs d'Arthez de Béarn, Lagor et Monein, les attributions de compensation de chacune des communes ont été diminuées du montant de la taxe ou redevance perçue sur leur territoire ; charge à ces dernières de répercuter ou non, en partie ou en totalité sur les taxes ménages les sommes correspondantes.
- sur le secteur d'Orthez, la TEOM a été maintenue à un taux de 9,53% pour les communes collectées en porte à porte pour les ordures et emballages ménagers et à un taux de 7,25% pour les communes collectées en porte à porte uniquement pour les emballages ménagers. Le montant perçu en 2014 est de 1 935 707 €.

A noter que depuis la fusion de 2011, où le délai de possibilité de coexistence de modalités différentes de financement des déchets était de 2 ans, ce délai est désormais de 5 ans.

### 2 - Synthèse des coûts 2014

<b>Nature du service</b>	<b>Dépenses TTC</b>	<b>Recettes TTC</b>	<b>Coût aidé TTC</b>	<b>Coût TTC par habitant</b>
Ordures ménagères	3 084 340,97	635 342,73	2 448 998,24	46,86
Emballages ménagers	1 423 988,30	* 761 080,03	662 908,30	12,68
Collecte encombrants	36 121,23	0,00	36 121,23	0,82
Collecte déchets verts	33 899,16	0,00	33 899,16	0,86
Collecte DASRI/Radio.	328,20	0,00	328,20	0,06
Collecte des Textiles	0,00	5233,30	-5 233,30	-0,10
Déchetteries	1 157 316,34	102 649,98	1 054 666,40	19,81
Déchets non ménagers	97 009,09	38 667,42	58341,67	1,12
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>5 833 003,29</b>	<b>1 542 973,46</b>	<b>4 290 029,83</b>	<b>82,10</b>

\*Montant estimé

En 2014, le coût du service est de **82,10 euros TTC par habitant**.

A titre de comparaison, la synthèse éditée par l'Ademe sur la base de données 2012, présente un coût moyen de 88€ TTC par habitant pour l'habitat mixte à dominante rurale et 98€ en moyenne par habitant pour tous types d'habitat confondus.

## 14.4. Référentiel

	TONNAGE (kg par habitant)		COÛT (euros TTC par habitant)	
	CCLO	Département 64*	CCLO	Moyenne nationale**
Collecte et traitement Ordures ménagères	<b>226</b>	260	<b>47</b>	52
Collecte et traitement emballages ménagers	<b>65</b>	80	<b>13</b>	7
Déchetteries	<b>250</b>	221	<b>20</b>	26
Autres	<b>6</b>	?	<b>2</b>	3
<b>TOTAL</b>	<b>547</b>	± 561	<b>82</b>	88

\* Magazine du département 64 de juin 2015

\*\* Chiffres ADEME issus du référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets données 2012 – Edition 2015